

Des aides financières adapées à vos travaux :





de réhabilitation complète

accompagnement **GRATUIT** et **PERSONNALISÉ**

Les bénéficiaires

le propriétaire occupant

le propriétaire bailleur

les syndicats de co-propriétés

* sous conditions de ressources. ATTENTION: Les travaux ne doivent pas commencer avant le dépôt du dossier de subvention



Permanences tous les jours de 9h à 12h (sauf le mercredi) 04 49 24 01 58 mieuxseloger.66@soliha.fr













